

**PROCES VERBAL SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VONNAS (Ain) -
SÉANCE DU 05 MARS 2019**

L'an deux mil dix neuf le 05 mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Vonnas, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain GIVORD Maire.

Présents,

GIVORD Alain	DESMARIS Elodie	CARJOT Jean-François
GIVORD Jean-Louis	DUCLOS Nathalie	BALMOT Eliane
		GABILLET Guy
MIGNOT Catherine	YUKSEL Ufuk	DUBOIS Françoise
GUERRY Morgan	PERROUD Marie-Françoise	
TRESSELT Nadine	RABUEL Claude	LAURENT Michèle
DESMARIS Valérie		RAVOUX Christian
	SERVIGNAT Françoise	

Date de la convocation : le 28 février 2019

Membres en exercice : 23

Présents : 18 Votants : 22

Absents excusés : CHAIZE Patrick, **MARTIN** Alexandre, **NIZET** Cécile, **GREGOIRE** Cédric, **MAHE** Laurent

Pouvoirs : Monsieur Patrick CHAIZE donne pouvoir à Madame Valérie DESMARIS
Monsieur Cédric GREGOIRE donne pouvoir à Monsieur Claude RABUEL
Monsieur Laurent MAHE donne pouvoir à Monsieur Christian RAVOUX
Madame Cécile NIZET donne pouvoir à Madame Eliane BALMOT

Secrétaire de séance : Catherine MIGNOT

ORDRE DU JOUR:

* Adoption du compte rendu du 05 février 2019

Adopté à l'unanimité

Rapporteur Alain GIVORD

1. Examen du Compte Administratif du budget Principal de la Commune

Monsieur Alain GIVORD, Maire, porte à la connaissance des élus les différentes dépenses et effectue le comparatif par rapport aux sommes prévues sur le budget prévisionnel.

Section de Fonctionnement – Dépenses :

	Art	DESIGNATION	CA 2018
	6061	Fournitures non stockables	138 021.21
	6062	Fournitures non stockées	67 660.65
	6063	Fournitures d'entretien et de petit équipement	37 069.95
	6064	Fournitures administratives	6 773.00
	6065	Livre disques cassettes	7 135.97
	6067	Fourniture scolaire	15 350.38

	6068	Autre matières fourniture (pharmacie)	558.02
	60	ACHAT et Variation de stock	272 569.18
	6135	Locations mobilières	7 603.75
	6152	Entretien et réparations sur biens immobiliers	107 565.56
	6155	Entretien et réparations sur biens mobiliers	34 902.13
	6156	Maintenance	39 583.53
	616	Prime d'assurances	23 911.45
	618	Divers (documentation, organismes de formation)	3 818.34
	61	SERVICES EXTERIEURS	217 384.76
	622	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	17 056.24
	623	Publicité, publications, relations publiques	12 256.20
	625	Déplacements, missions et réceptions	13 047.03
	626	Frais postaux et télécommunications	16 165.50
	627	Services bancaires et assimilés	149.12
	628	Divers (cotisations, nettoyage de locaux, redevances)	15 562.68
	62	AUTRES SERVICES	74 236.77
	63512	Taxes Foncières	16 044.00
	63	IMPOTS TAXES ET VERSEMENTS	16 044.00
011	CHARGE A CARACTERE GENERAL		580 234.71
	62	AUTRES SERVICES	80 217.24
	64	CHARGES DU PERSONNEL	944 498.95
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES		1 024 716.19
	6521	Déficit du budget annexe camping participation	73 259.57
	653	Indemnités et frais de missions et formation élus	60 743.85
	6541	Admission en non valeurs de créances	1 699.55
	6553	Service incendie	50 961.72
	6554	Contributions aux organismes de regroupement	72 953.50
	6574	Subventions associations	75 765.45
	658	Charges diverses gestion courante (analyse eau)	2 613.23
	65	AUTRES CHARGES DE GESTION	337 996.87
	66111	Intérêts des emprunts	148 283.11
	66	CHARGES FINANCIERES	148 283.11
	6712	Amendes pénales	1 000.00
	6714	Charges except-bourses-prix (cadeaux aux écoles allemandes)	575.00
	675	Valeur comptable immobilisations cédées	10 166.00
	678	Autres charges exceptionnelles	400.00
	67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	12 141.00
	6811	Amortissements réseaux d'eaux pluviales	8 306,05
	68	DOTATIONS AU AMORTISSEMENTS	8 306,05
	7391172	Dégrèvement taxe habitation lgt vacant	828.00
	73923	Reversement au FNGIR	39 150.00
	73925	fonds de péréq ressources interco	2 507.00
	73	IMPÔTS ET TAXES	42 485.00
	7489	Restitution sur autres attributions et participations	12 900.00
	74	DOTATION SUBVENTION	12 900.00
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			2 167 062.93

Section de Fonctionnement – Recettes :

	ART	LIBELLE	CA 2018
	6419	Remb. sur rémunération	6 655.86
	6459	Remb. Supplément familial	5 422.00
13	ATTENUATION DES CHARGES		12 077.86
	7015	Terrains aménagés	65 304.00
	703	Redevances et recettes d'utilisation du domaine	5 217.00
	706	Prestations de service	98 811.58
	708	Autres produits	124 780.00
70	PRODUITS DES SERVICES		294 112.58
	73111	Contributions directes (3taxes)	1 040 512.00
	7318	Autres impôts et assimilés	4 899.00
	73211	attribution de compensation (communauté de commune)	818 228.21
	7336	Droit de place (marché)	3 061.60
	7351	Taxes sur l'électricité	78 505.60
	738	Autres taxes	69 950.00
73	IMPOTS ET TAXES		2 015 156.41
	7411	Dotation Forfaitaire (Etat)	209 664.00
	74121	Dotation de solidarité rurale 1ère fraction	136 954.00
	744	FCTVA sur fonctionnement	3 431.00
	74748	Autres communes (frais scolarités)	
	7483	Attributions de péréquation et de compensation	53 898.00
	7488	Autres subventions (fond d'amorçage fond de soutien)	19 800.00
74	DOTATIONS SUBVENTIONS		423 747.00
	752	Revenu des immeubles	94 510.98
	758	Produits divers de gestion (Fonds comp Sup Familial)	118.67
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION		94 629.65
	764	revenu s des valeurs mobilières de placement	950.00
76	AUTRES PRODUITS FINANCIERS		950.00
	773	annulation mandats sur exercices antérieur	2 431.69
	774	Subvention exceptionnelle	1 502.00
	775	Produits cessions d'immobilisations	4 200.00
	776	Différences / réalisations reprises	5 966.00
	7718	Autres produits exceptionnels	2.46
	7788	Indemnités de sinistres	2 778.96
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS		16 881.11
	002	RESULTAT ANTERIEUR REPORTE	
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT			2 857 554.61

Soit un résultat comptable pour l'exercice 2018 en fonctionnement : **690 491,68 €**

Section d'Investissement – Dépenses :

	COMPTE	LIBELLE	CA 2018
	001	SOLDE section d'investissement N-1	584 597.79
	1641	capital des emprunts	324 036.83
	192	Moins values	5 966.00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES		914 600.62

	2031	FRAIS D'ETUDE	1 500.00
	2033	FRAIS D'INSERTION	407.93
	2051	Concessions et droits similaires	1 803.60
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		3 711.53
	2128	Autres aménagements de terrains	6 538.20
	2151	Réseaux de voirie	69 006.82
	2152	Installation de Voirie	1 312.68
	2153	Réseaux divers	14 006.79
	21561	Matériel Roulant	66 960.00
	21578	Autre matériel et outillage	5 557.99
	2158	Autres installations, matériel et outillages	112 877.75
	2183	Matériel de bureau et info	3 465.85
	2188	Autre immo. corporelle	36 591.88
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES		316 317.96
	2313	Construction	20 114.80
	2315	Travaux	55 794.50
23	IMMOBILISATIONS EN COURS		75 909.30
	27638	Autres établissement publics	25 653.33
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES		25 653,33
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT			1 336 192.74

Section de Fonctionnement – Recettes :

COMPTE	LIBELLE	CA 2018
10222	F.C.T.V.A.	127 028.00
10226	taxe d'aménagement	54 650.64
1068	Excédent de fonctionnement capit.	652 727.67
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	834 406.31
1322	Subvention Région	29 683.00
1323	Subvention Département	
1326	Autre établissement public	21 035.00
1386	autres établissements publics locaux	
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENTS	50 718.00
16411	Emprunt	66 960.00
165	depot et cautionnement	675.35
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	67 635.35
281531	Réseau d'eaux pluviales (amortissement)	8 306,05
28	AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS	8 306,05
021	Virement de la section fonctionnement	
TOTAL RECETTE D'INVESTISSEMENT		971 231.71

Soit un résultat comptable pour l'exercice 2018 en investissement : - 364 961,03 €

Le détail par programme a été remis à chaque conseiller municipal et est consultable sur le document budgétaire.

2. Vote du compte administratif et du compte de gestion

Monsieur Alain GIVORD, Maire, quitte la séance et ne participe pas au vote.

Madame Michèle LAURENT, élue présidente de séance, soumet le compte administratif au vote de l'assemblée, **il est adopté à l'unanimité.**

Retour de Monsieur le Maire.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2018 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant que le compte est exact ;

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le Conseil Municipal,

DECLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2018, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Le compte de gestion est adopté à l'unanimité

3. Affectation des résultats pour budget primitif

Suite à la présentation du compte de Gestion 2018, après contrôle par la Trésorerie Générale, ainsi que du compte administratif de l'exercice 2018 du budget principal de la **commune de Vonnas**,

Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de la section de fonctionnement s'élevant à la somme de **690 491.68 €** et un déficit cumulé de la section d'investissement s'élevant à **364 961.03 €**.

Après présentation du compte de Gestion 2018 visé de la Trésorerie Générale et du compte administratif de l'exercice 2018.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE d'affecter au budget principal de la commune de Vonnas 2019 l'excédent de la section de fonctionnement s'élevant à la somme de **690 491.68 €** et le déficit cumulé de la section d'investissement s'élevant à **364 961.03 €** ainsi qu'il suit :

- section d'investissement budget primitif 2019

Compte 001 « Déficit antérieur reporté » :	364 961.03 €
Compte 1068 « excédent de fonctionnement » :	690 491.68 €

Adopté à l'unanimité

4. Examen et vote des comptes administratifs des budgets annexes et des comptes de gestion

Budget annexe Camping :

Section de fonctionnement :

- Dépenses : 183 454,33 €
- Recettes : 110 194,76 €

Section d'investissement :

- Dépenses : 310 434,58 €
- Recettes : 10 732,16 €

Christian RAVOUX souhaite faire quelques remarques sur le compte administratif présenté.

Il rappelle qu'il avait attiré l'attention sur les risques de dérapage liés aux dépenses de fonctionnement, le résultat montre que ses craintes étaient avérées. Le fonctionnement en régie n'est pas adapté à la gestion d'un restaurant et la gérance est certainement plus efficace avec des responsables 'intéressés' par les recettes. Ici le déficit est essentiellement lié aux dépenses de personnel et les animations. Dépenses dont on ne retrouve pas la plus value en recette.

Pour la suite il est indispensable de revenir à un équilibre, ce à quoi la commune s'était attachée entre 2008 et 2017, et peut être avoir un peu moins d'ambition pour le camping. En tout état de cause il ne faut pas rester avec un déficit à hauteur de 73 000 euros.

Alain GIVORD partage le fait que le déficit n'est pas acceptable en l'état.

Il est précisé que la gestion du camping telle qu'assurée les deux dernières années ne pouvait pas perdurer et que poursuivre sur ce chemin sans investissement ni maintien du bon état de l'outil conduirait à la fermeture du camping. et le choix avait été fait d'avoir une vue d'ensemble du fonctionnement de 'l'outil' camping, restaurant inclus.

Le déficit réaliste aurait dû avoisiner les 30 000 euros, mais les gestionnaires ne sont arrivés que fin février et la saison notamment en matière de promotion n'a pas pu être anticipée. De plus, il a fallu faire face aux travaux non prévus de remise en état du restaurant ce qui n'a permis de l'ouvrir seulement 37 jours sur la saison. Enfin, il y a eu constat général de baisse de fréquentation des campings et hébergements de plein air dans l'Ain (peut être liée aux fortes chaleurs)

Le Maire rappelle que la commune travaille sur un projet à 3 ans avec pour bien sûr l'objectif cette année de réduire le déficit. Il précise que le camping, c'est assuré l'accueil de touristes qui consomment et qui génèrent du chiffre d'affaire pour les commerces locaux. et que l'engagement municipal sur ce point est en parfaite cohérence avec la politique départementale en direction du tourisme.

Pour cette année, décision a été prise en commission que le restaurant ne serait plus géré en régie municipale. En revanche le couple de gérant continuera la gestion du camping en travaillant en toute autonomie de sorte de limiter les interventions extérieures et celles des agents techniques.

Valérie DESMARIS souhaite savoir s'il n'est pas possible de faire travailler des restaurateurs locaux.

Alain GIVORD répond que les utilisateurs du camping ne vont pas au restaurant du camping tous les jours, qui est plutôt pour du dépannage ou proposer une restauration type snacking.

Eliane BALMOT insiste sur le fait que le résultat est aussi lié à la baisse de fréquentation constatée durant la saison 2018.

Christian RAVOUX craint que ces problèmes liés aux conditions météo (sécheresse...) soient des problèmes récurrents

Alain GIVORD rappelle que la commission camping tirera les enseignements de ce bilan 2018 et de la saison à venir pour avancer.

Monsieur Alain GIVORD, Maire, quitte la séance et ne participe pas au vote.

Madame Michèle LAURENT soumet le compte administratif au vote de l'assemblée, **il est adopté à l'unanimité.**

Retour de Monsieur le Maire.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2018 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement

ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant que le compte est exact ;

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le Conseil Municipal,

DECLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2018, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Le compte de gestion est adopté à l'unanimité

Budget annexe Assainissement :

Section d'exploitation :

- Dépenses : 133 795,12 €
- Recettes : 309 277,43 €
- Résultat positif de clôture de l'exercice de 175 482,31 €

Section d'investissement :

- Dépenses : 374 637,31 €
- Recettes : 689 648,36 €
- Résultat positif de clôture de l'exercice de 315 011,05 €

Christian RAVOUX s'interroge sur le fait qu'il n'y a eu que 180 000 euros de travaux réalisés en 2018.

Jean-Louis GIVORD précise qu'il s'agit de la part de travaux de la rue du 12 juin et rue du calvaire. Les travaux se sont arrêtés mi décembre et à la demande de l'entreprise ils reprendront courant mars 2019.

Il est précisé également que les travaux ont commencé en juin, mais que le montant prévu était d'environ 320 000 euros. Ils seront reportés sur le programme 2019.

Monsieur Alain GIVORD, Maire, quitte la séance et ne participe pas au vote.

Madame Michèle LAURENT soumet le compte administratif au vote de l'assemblée, **il est adopté à l'unanimité.**

Retour de Monsieur le Maire.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2018 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant que le compte est exact ;

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le Conseil Municipal,

DECLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2018, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Le compte de gestion est adopté à l'unanimité

5. Affectation des résultats des budgets annexes

Budget annexe Camping :

Après présentation du compte de Gestion 2018 visé par la Trésorerie Générale et du compte administratif de l'exercice 2018, du budget annexe **camping**,

Constatant que le compte administratif fait apparaître un déficit de la section d'investissement s'élevant à **299 702.42 €**.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE d'affecter au budget Camping 2019 le déficit de la section d'investissement s'élevant à **299 702.42 €** ainsi qu'il suit :

-section d'investissement budget primitif 2019

Compte 001 « Déficit antérieur reporté » : 299 702.42 €

Adopté à l'unanimité

Budget annexe Assainissement :

Après présentation du compte de Gestion 2018 visé de la Trésorerie Générale et du compte administratif de l'exercice 2018, du budget **ASSAINISSEMENT**

Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de la section d'exploitation s'élevant à la somme de **175 482.31 €** et un excédent d'investissement cumulé s'élevant à **315 011.05 €**.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE d'affecter au budget 2019 l'excédent de la section d'exploitation s'élevant à la somme de **175 482.31 €** et l'excédent d'investissement cumulé s'élevant à **315 011.05 €** ainsi qu'il suit :

-section d'investissement budget primitif 2019

Compte 1068 « Excédent de fonctionnement capitalisé » 175 482.31 €

Compte 001 « Excédent antérieur reporté » 315 011.05 €

Adopté à l'unanimité

6. Compromis de vente à la CC Veyle pour un terrain sur la ZA Grands Varays II

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques,

Vu l'arrêté préfectoral portant fusion des Communautés de communes des BORDS DE VEYLE et du canton de PONT-DE-VEYLE du 8 décembre 2016, créant la nouvelle Communauté de communes de la VEYLE,

Vu l'avis du service France domaine du 15 novembre 2018,

Considérant que la Communauté de Communes est compétente en matière de « Création, aménagement, entretien et gestion des zones d'activités industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire » ;

Considérant que la loi n°2015-991 du 7 août 2016 portant nouvelle organisation territoriale de la république a modifié la délimitation des compétences « développement économique » et « zones d'activités » en supprimant la mention « d'intérêt communautaire » ;

Considérant que la Commune de Vonnas a créé un nouveau lotissement « Les Grands Varays II » pour une surface d'environ 22 000 m² en 2013 ;

Considérant que malgré le transfert de compétence dans le cadre de la NOTRe à la Communauté de Communes, la Commune de Vonnas demeure propriétaire des parcelles composant cette zone d'activités ;

Considérant que le 1^{er} janvier 2017, la Communauté de Communes et la Commune de Vonnas doivent s'accorder sur le transfert de cette zone qui est en cours d'aménagement ;

Considérant qu'une entreprise souhaite s'installer sur cette zone et notamment sur une partie de la parcelle B n°940, et afin de ne pas ralentir l'aménagement de cette zone, la Communauté de Communes et la Commune aimeraient procéder à un transfert partiel de cette zone ;

Considérant que pour procéder à ce transfert partiel, il est proposé de vendre environ 1 500 m² de la parcelle B n°940 pour un montant de 20 HT du m² ;

Considérant que ces montants ne comprennent pas les frais de notaire qui seront à la charge de la Communauté de Communes ;

Considérant que cette délibération ne fixe en rien les conditions financières et patrimoniales dans lesquelles seront actées le transfert du reste de la zone d'activités ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE la vente d'environ 1 500 m² de la parcelle B n°940 pour un montant de 20€ HT du m² au profit de la Communauté de communes de la VEYLE ;

PRECISE que ces recettes seront inscrites pour 2019 ;

AUTORISE le Maire à signer la délibération ainsi que tous les documents nécessaires à la réalisation de ce transfert partiel.

Adopté à l'unanimité

Christian RAVOUX demande à ce que la Commune voit avec la Communauté de Communes de la Veyle pour envisager l'avenir étant donné qu'il ne reste plus beaucoup de lots sur la ZA II. La commune risque de se retrouver sans la possibilité d'accueillir de nouvelles entreprises.

Alain GIVORD répond qu'il est prévu d'y travailler avec la Communauté de Communes mais qu'à ce jour il n'y a pas d'autres démarches entreprises que l'acquisition de terrains via l'EPF derrière la ZA actuelle.

Valérie DESMARIS souhaite savoir si une date est fixée avec la CC de la Veyle pour le transfère de la ZA.

Le Maire répond que le transfère doit s'effectuer dans le premier semestre 2019.

Rapporteur Elodie DESMARIS

7. Remboursement pour capture de ragondins

Madame Elodie DESMARIS, Adjoint au Maire, expose que la commune sollicite la société de chasse pour éradiquer les ragondins afin de réguler ces nuisibles. Il est proposé d'attribuer une subvention de 1€ par ragondins en complément de la participation de 3€ par ragondins versée par le Conseil Départemental de l'Ain. Monsieur GAILLARD Arthur a capturé 11 ragondins.

Le Conseil Municipal, après délibération,

DECIDE d'attribuer une subvention d'un montant de **11 euros** à Monsieur GAILLARD Arthur pour sa capture.

PRECISE que ces dépenses seront prélevées sur le budget de l'exercice article 6574849 subventions sur justificatifs.

Adopté à l'unanimité

Rapporteur Jean-Louis GIVORD

8. Point sur l'urbanisme

DÉCLARATION PRÉALABLE

Numéro de dossier	Date dépôt	Demandeur	Adresse terrain	Natures des travaux
DP 001 457 19 D0007	22/02/2019	M. MARION Jean-Michel	114 impasse des Iles	Installation d'une pergola
DP 001 457 19 D0008	25/06/2019	M. PAQUET Gérald	7 impasse Pré Chapeland	Changement des menuiseries
DP 001 457 19 D0009	26/02/2019	M. PELLERIN Frédéric	27 route de Mézériat	Changement des menuiseries

Permis de construire

Numéro de dossier	Date dépôt	Demandeur	Adresse terrain	Natures des travaux
PC 001 457 19 D0005	20/02/2019	Mme SOUPE Charlène	Z.A Les Grands Varays	Construction d'une salle de fitness
PC 001 457 19 D0006	22/02/2019	CC de la Veyle	Allée de la Jeunesse	Aménagement d'un nouveau pôle de services

Informations diverses du Maire et des Adjointes

Alain GIVORD informe le conseil sur l'avancée du projet maison médicale :

-l'entreprise JUILLARD, pour le désamiantage, doit intervenir à partir du 11 mars 2019. L'entreprise DANNENMULLER devrait intervenir pour la démolition une quinzaine de jour après.

-les demandes d'accord pour le dépôt des réseaux sont en cours (électricité, gaz, télécom, poteau incendie).

-sur le point administratif, un courrier a été adressé aux professionnels de santé qui avaient émis un avis favorable au projet, les informant que le prix du loyer affecté aux professions médicales est de 11.50€ ht/m². Une notice descriptive du projet précisant la surface potentielle souhaitée, accompagné d'un acte d'engagement leur a été joint. Un courrier sera également envoyé aux autres professionnels de santé pour les maintenir informé du projet, leur précisant qu'ils pouvaient encore se manifester auprès de nos services.

-Eliane BALMOT rappelle que le nettoyage de Printemps aura lieu le samedi 23 mars au matin.

Le 30 mars aura lieu à la salle des fêtes, la remise des prix départementaux du fleurissement.

La commission camping sera convoquée le 19 mars à 20h en mairie.

-Elodie DESMARIS informe le conseil qu'une commission culture aura lieu le 20 mars à 19h30.

-Jean-François CARJOT informe le conseil d'une commission sport le 21 mars à 19h, ainsi qu'une rencontre avec les clubs de football le 12 mars à 18h30 au snack.

-Alain GIVORD porte à la connaissance du conseil qu'un responsable technique a été recruté, dans le cadre des mutations de la fonction publique territoriale. Il s'agit de Monsieur Mickael BRE qui prendra ses fonctions le 20 mai 2019.

-Valérie DESMARIS souhaite savoir quand aura lieu la commission de contrôle des listes électorales.

Monsieur le Maire précise qu'il n'a pas les éléments de réponses à cette question mais qu'il informera dès que possible (en fait, elle aura lieu début mai avant l'envoi des cartes électorales).

-Nathalie DUCLOS rappelle que le conseil d'administration du CCAS se réunira le jeudi 28 mars à 19h30 pour le vote des budgets.

**Le Maire,
Alain GIVORD**